

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 17/09/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/10/20
Affichage le : 20/10/20
Transmission préfecture le : 20/10/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20201016-lmc1117112-DE-1-1
Du : 20/10/20
Délibération exécutoire le : 20/10/20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 octobre 2020

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN
DU CONSEIL INTERACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R234-16 à R234-19 du Code de l'éducation,

Vu le courrier de la Préfecture de la Région Ile-de-France en date du 11 août 2020, relatif au renouvellement des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil inter-académique de l'éducation nationale,

Considérant que le mandat des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil inter-académique de l'éducation nationale est arrivé à échéance,

Considérant qu'il convient dès lors de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil départemental au sein du Conseil inter-académique de l'éducation nationale,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne comme représentantes du Conseil départemental au sein du Conseil inter-académique de l'éducation nationale en tant que :

- Titulaire : Mme Cécile DUMOULIN, conseillère départementale,
- Suppléante : Mme Sylvie D'ESTEVE, conseillère départementale.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 octobre 2020

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DU CONSEIL INTERACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Pierre Fond, Alexandre Joly.

Procurations (4) : Anne Capioux à Monsieur Nicolas Dainville, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier à Pierre Bédier, Elodie Sornay à Karl Olive.